



1005082101

DATE DEPOT : 2010-06-16

NUMERO DE DEPOT : 50821

N° GESTION : 1965B00886

N° SIREN : 301292959

DENOMINATION : NATIXIS PRIVATE EQUITY

ADRESSE : 5-7 R DE MONTTESSUY 75007 PARIS

DATE D'ACTE : 2010/04/27

TYPE D'ACTE : EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

NATURE D'ACTE : CHANGEMENT DE DIRECTEUR GENERAL

DEMISSION DE DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

EC 27.4-10: CN - DD.

NATIXIS PRIVATE EQUITY

Société Anonyme
au capital de 585 633 015 €
Siège social : 5-7, rue de Montessuy - 75007 PARIS
301 292 959 RCS Paris

Pour extrait certifié conforme
Paris, le 1/02/10

Gouvernance et vie sociale de l'entreprise
NATIXIS

Serge Gauzi

653 886 .

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 27 AVRIL 2010**

Le mardi 27 avril 2010, le conseil d'administration s'est réuni à 10 heures 30, 5-7, rue de Montessuy à Paris (7^{ème}), conformément à la convocation adressée le 22 avril 2010, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 18/03/2010
2. Présentation du projet d'accord avec AXA Private Equity
3. Situation des mandataires sociaux

Sont présents ou représentés :

Administrateurs

M. Jean-Claude Detilleux, président
M. Alain David
M. Jean-Louis Delvaux
M. Michel Doligé
M. Jean Duhau, directeur général
M. Jean-Philippe Girard
M. Pierre Hervé
M. Dominique Martinie
M. André-Jean Olivier
Natixis, représentée par M. Dominique Ferrero

Greffier du Tribunal de
Commerce de Paris
I M R
16 JUIN 2010

N° DE DÉPOT 50821

Absents excusés :

M. Jacques Beauguerlange, M. Jean Criton, M. Dominique Didon, M. Henry Merlin,
administrateurs

Assistent également à la réunion :

M. Laurent Mignon, directeur général de Natixis
M. Olivier Perquel, directeur de la Stratégie et de la GAPC de Natixis
M. François Baubeau
M. Christian Herbigniaux et M. Gwenaël Kermagoret, représentants du comité d'entreprise
M. Serge Gauzi, Gouvernance et vie sociale de l'entreprise, qui assure le secrétariat de la séance.

La séance est présidée par M. Jean-Claude Detilleux.
Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

.....

SITUATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

M. Duhau informe le conseil que M. Baubeau a renoncé à ses fonctions de directeur général délégué et d'administrateur de Natixis Private Equity. Il indique également qu'il a été mis fin au contrat de travail de M. Baubeau.

Puis, M. Duhau, après avoir dirigé l'entreprise pendant plus de dix ans, annonce au conseil qu'il a fait valoir ses droits à la retraite en raison des évolutions futures de l'activité de Natixis Private Equity. Il remet à la disposition du conseil ses mandats d'administrateur et de directeur général.

M. Baubeau remercie au nom des équipes M. Duhau pour l'action qu'il a conduite en qualité de directeur général de la société. Il rappelle le début de sa rencontre avec M. Duhau et le rôle déterminant que celui-ci a joué dans la construction de Natixis Private Equity. Enfin, il se félicite de l'excellence des relations qui a prévalu avec M. Duhau tout au long de son mandat.

M. Duhau le remercie et exprime aux membres du conseil tout le plaisir qu'il a eu à travailler avec eux.

M. Doligé rappelle les moments agréables passés dans ce conseil et remercie M. Duhau et M. Baubeau du travail accompli.

M. Mignon rend hommage à la qualité du travail effectué par M. Duhau au sein de la société.

Au nom du conseil, M. Detilleux, exprime, à son tour, ses remerciements à M. Duhau pour son efficacité et sa contribution dans le développement de la société au cours de ces années.

M. Martinie souligne les qualités humaines de M. Duhau et lui fait savoir qu'il aura beaucoup de plaisir à le revoir ainsi que M. Baubeau.

Nomination du nouveau directeur général

Le Président propose de désigner M. Nicolas Homassel, actuel directeur exécutif de la stratégie de Natixis, en qualité de directeur général de la société.

M. Homassel dispose des atouts pour finaliser les transactions en cours, mener à bien les négociations pour la partie internationale et accompagner les évolutions de l'activité de Natixis Private Equity, notamment sa réorientation vers la gestion pour compte de tiers. Il exercera cette mission, tout en conservant ses fonctions de directeur exécutif de la stratégie de Natixis.

M. Homassel, après avoir été convié à cette réunion, est invité à relater son parcours professionnel.

M. Homassel a effectué l'ensemble de sa carrière chez Natixis. En 1986, il rentre à la Banque Française du Commerce Extérieur comme chargé de clientèle entreprise. De 1990 à 2002, il occupe diverses fonctions au sein des activités de Private Equity. En 2002, il est nommé responsable des opérations de croissance de Natexis Banques Populaires, puis directeur exécutif de la stratégie de Natixis.

Le conseil d'administration, après délibération, décide, à l'unanimité, de nommer M. Nicolas Homassel, directeur général, pour une durée illimitée.

M. Homassel remercie les membres du conseil d'administration pour la confiance qui lui est accordée. Il déclare accepter ledit mandat et satisfaire à toutes les obligations légales requises et n'être frappé par aucune incapacité ou interdiction qui pourraient lui interdire l'exercice de ces fonctions.

Pouvoirs du directeur général

Conformément à la loi et aux statuts, le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.

Conformément aux statuts, le directeur général pourra déléguer partiellement ses pouvoirs à tout mandataire de son choix.

Contrat de travail du directeur général

Le conseil prend acte que M. Homassel est titulaire d'un contrat de travail chez Natixis. Ce contrat de travail se poursuivra pendant la durée du mandat social exercé au sein de Natixis Private Equity.

Rémunération du directeur général

M. Homassel ne percevra de Natixis Private Equity aucune rémunération au titre de son mandat de directeur général.

*

L'ordre du jour ayant été traité, la séance est levée.

Un administrateur,
P. HERVE

Le président,
J.-C. DETILLEUX